

LE PRESIDENT

130/PAN/...454/2023

SENAT DU BURUNDI

Reçu le 23/08/2023
Sous le n° 09581/2023
Transmis à
Date de transmission
Classement



Bujumbura, le 22/08/2023

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de Notre plus haute considération.

✓ Au Très Honorable Président du Sénat
à
GITEGA.

Très Honorable Président,

Conformément à l'article 196 de la Constitution de la République du Burundi, Nous avons l'honneur de vous transmettre les projets de lois suivants :

- le « Projet de loi n°1/... du .../.../2023 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le Gouvernement de la République du Burundi concernant la réglementation de l'emploi des travailleurs burundais dans l'Etat du Qatar signé à Doha, le 07 mars 2023 » ;
- le « Projet de loi n°1/... du .../ ... 2023 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République des Maldives sur l'exemption mutuelle de visas pour les ressortissants des deux pays respectifs », tels qu'adoptés par l'Assemblée nationale, en date du 21 août 2023.

Vous trouverez en annexe, les amendements y relatifs ainsi que les instruments de ratification.

Vous en souhaitant bonne réception, Nous vous prions d'agréer, Très Honorable Président, les assurances de Notre haute considération.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

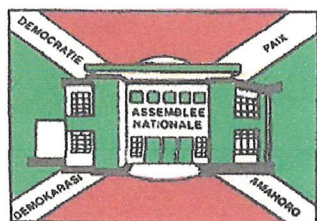


C.P.I à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République ;

à

BUJUMBURA.



LE PRESIDENT



Bujumbura, le 22/8/2023

130/PAN/...../2023

AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE LORS DE L'ANALYSE ET DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N°1/... DU .../.../2023 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU QATAR ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI CONCERNANT LA REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS BURUNDAIS DANS L'ETAT DU QATAR, SIGNE A DOHA, LE 07 MARS 2023

Lors de l'analyse du projet de loi susmentionné, les amendements suivants ont été adoptés par l'Assemblée nationale :

Amendements de forme

N°	Matière amendée	Amendement	Motivation
1.	Au niveau du titre du projet de loi, 1 ^{ère} ligne	-Insérer le chiffre « 1 » suivi d'une barre « / » et de trois pointillés « ... » entre « N° » et « DU » et reformuler le titre comme suit : « PROJET DE LOI N°1/... DU .../.../2023 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU QATAR ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI CONCERNANT LA REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS BURUNDAIS DANS L'ETAT DU	-Forme usuelle ;

		QATAR, SIGNE A DOHA, LE 07 MARS 2023 » ; -Réduire en trois pointillés, les pointillés se trouvant avant et après les deux dernières barres.	-Correction de forme.
2.	Article 1 du projet de loi, a) 1 ^{ère} ligne b) 2 ^{ème} ligne c) Au niveau des trois dernières lignes	-Ecrire l'article défini « I' » en majuscule « L' » ; -Ecrire l'initiale du mot « Emploi » avec l'initiale minuscule « e » ; -Aligner les trois dernières lignes en dessous de la 1 ^{ère} ligne.	- Correction de forme ; - Abus de majuscule ; - Correction de forme.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE



**PROJET DE LOI N°1/... DU .../.../2023 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT
DE L'ETAT DE QATAR ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI CONCERNANT LA REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES
TRAVAILLEURS BURUNDAIS DANS L'ETAT DU QATAR, SIGNE A DOHA,
LE 07 MARS 2023**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le Gouvernement de la République du Burundi concernant la réglementation de l'emploi des travailleurs burundais dans l'Etat du Qatar, signé à Doha, le 07 mars 2023, est ratifié par la République du Burundi.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le ... / ... /2023

Evariste NDAYISHIMIYE

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

BANYANKIMBONA Domine.

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU QATAR ET
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI CONCERNANT
LA REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS BURUNDAIS
DANS L'ETAT DU QATAR, SIGNE A DOHA, LE 07 MARS 2023**

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le
Gouvernement de la République du Burundi concernant la réglementation de l'emploi
des travailleurs burundais dans l'Etat du Qatar, signé à Doha, le 07 mars 2023 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu de ses
dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, NOUS avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du
Sceau de la République du Burundi

Fait à Gitega, le ... / ... /2023

Evariste NDAYISHIMIYE

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

BANYANKIMBONA Domine.

Y